

Filière: Mécanicien en maintenance de véhicules



Sigle: VEHPAR

Option: Véhicules particuliers

Niveau : CP

Prérequis : Certificat de fin d'étude du primaire

Débouchés :

Ce diplôme permet de travailler dans les ateliers de mécanique automobile, chez les concessionnaires de toutes marques, dans les centres-autos d'intervention rapide, les loueurs de véhicules et les administrations (mairies).

Description

Un métier: mécanicien automobile

Le mécanicien effectue les révisions et les contrôles périodiques: vidanger le moteur, constater le degré d'usure des pièces... Ce premier aspect de son travail en fait le "monsieur sécurité" de l'automobile. Conscience professionnelle et sens des responsabilités sont de rigueur! Un oubli peut être lourd de conséquences. Lorsqu'une voiture en panne ou accidentée arrive au garage, le mécanicien établit un diagnostic. Il localise la panne et décèle les organes défectueux. Il détermine une méthode de réparation et procède aux opérations nécessaires. En cas de besoin il remplace les pièces endommagées. Il réalise les réglages de la plupart des parties mécaniques, électriques, pneumatiques... Bref, il remet en marche tous les mécanismes indispensables au bon fonctionnement

du véhicule. L'artisan mécanicien-réparateur ajoute souvent à ses activités techniques la vente de voitures neuves ou d'occasion, d'accessoires et de pièces détachées. Sous l'effet des progrès techniques et de l'introduction de l'électronique, le mécanicien traditionnel devient un spécialiste de la maintenance.

En plus d'une formation commune en mécanique (technologie, dessin industriel) et en maintenance des systèmes motorisés (organisation, choix des outillages, appareils de mesure et de contrôle), l'élève approfondit les applications aux automobiles dans des ateliers spécialisés.

Qualité et compétences :

Il doit se tenir au courant des évolutions et participer à des stages de perfectionnement. Pour exercer ce métier, le mécanicien ne doit pas avoir d'allergie aux graisses, aux solvants et aux lubrifiants. De même, il ne doit pas avoir de troubles auditifs ou visuels.